

A la demande des élèves élus au CVC (Conseil de Vie Collégienne), les élèves sont autorisés :

**Le mardi 22 et mercredi 23 février 2022**

agrémenter leur tenue scolaire avec quelques accessoires. Seuls sont autorisés les :

- \*Jambières et strass*
- \*Couleur éphémères dans les cheveux.*
- \*Maquillage du masque chirurgical.*

**Tous les autres agréments seront interdits et retirés aux élèves dès le portail.  
Les cours se dérouleront normalement selon l'emploi du temps en vigueur.**

**Je sais compter sur votre compréhension pour le bon déroulement  
de cette initiative au demeurant fort intéressante,  
car émanant des membres du CVC faisant de ces 2 jours des moments créatifs et pertinents.**

**Cordialement**

**La Principale**